

LOGEMENT & FAMILLE

LA REVUE
D'INFORMATION
DE LA

CNL

N°337 - 3€
Mai 2025

RÉSISTANCES LOCATAIRES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI



GEL DES LOYERS !

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX!

**la
cni**
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

**SIGNEZ
LA PÉTITION !**



<https://lnktr.eu/LaCNL>



LOGEMENT ET FAMILLE
LE RÉVEIL DES LOCATAIRES

Revue d'information
de la Confédération
Nationale du Logement
8 rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 57 04 64
Fax : 01 48 57 28 16
Courriel : cnl@lacnl.com

Rédaction en chef
Marie-Pierre VIEU
mariepierre.vieu@lacnl.com

Ont collaboré à ce numéro
Sacha Boël, Léa Rivière, Philippe Teste,
Qualid Akkari, Marie-Pierre Vieu

Direction artistique
Sébastien Bergerat
Iconographie
Sébastien Bergerat / Midjourney

Impression
Imprimerie Berger Levrault Toul

Partenariat
Catherine Colleu
catherine.colleu@lacnl.com

Abonnement
Catherine COLLEU
catherine.colleu@lacnl.com
Abonnement annuel : 30,00 euros
Adhèrent : 15,00 euros
CCP 43101 E PARIS

Directeur de la publication
Eddie JACQUEMART

ISSN : 0753-1419
Commission paritaire
de presse n° 0624 G 80010



CNL Confédération Nationale du Logement

Confédération Nationale du Logement

@La_CNL

@CNLogement

@cnlogement

confederationnationaledulogement.fr

4
ON EN A PARLÉ

5
ÉDITO
QUALID AKKARI

6
ACTU CNL

8
DOSSIER
RÉSISTANCES LOCATAIRES :
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

19
VOS QUESTIONS

20
LOGEMENT
POLITIQUE DE LA VILLE : UN ÉTAT DÉFAILLANT,
DES QUARTIERS À BOUT

22
CONSO
LA CNL REMPORTE UNE VICTOIRE
CONTRE LA PUBLICITÉ MENSONGÈRE

23
CULTURE
À LIRE



ON EN A PARLÉ

Faits marquants de ces dernières semaines dans la presse

UN NOMBRE INÉDIT DE MÉNAGES ONT ÉTÉ EXPULSÉS PAR LA FORCE EN 2024

Le nombre d'expulsions forcées a été huit fois plus élevé qu'en 1983, et trois fois plus qu'en 2020, année de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, lors de laquelle le gouvernement avait prolongé jusqu'au 10 juillet la trêve hivernale, prévue initialement du 1^{er} novembre au 31 mars.

Le Monde

LES 65 ORGANISATIONS DU PACTE APPELLENT LE GOUVERNEMENT ET LES PARLEMENTAIRES À PROMOUVOIR DES MESURES EFFICACES D'AMÉLIORATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

« Un autre choix de société est possible » estiment les associations membres du Pacte dont Oxfam, proposant une série de mesures applicables tout de suite. La première est le retour de la justice fiscale « élément fondateur du pacte social », dans un pays où « on assiste à une aggravation des inégalités de patrimoine et au retour à une société d'héritiers comme au XIX^e siècle » martèle Cécile Duflot.

Cela passe entre autres, par le retour de l'ISF, une meilleure taxation des successions, des transactions financières, ou des ventes d'actions. Des actions plus ciblées pourraient aussi être mises en place pour améliorer le quotidien, comme la pérennisation de la loi sur l'encadrement des loyers, le triplement des chèques énergies, la refonte du système des bourses étudiantes pour élargir la couverture, ou la fin des sanctions contre les bénéficiaires du RSA.



FACE À L'EXPLOSION DU NOMBRE D'EXPULSIONS LOCATIVES, LA MINISTRE DU LOGEMENT RÉACTIVE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES IMPAYÉS DE LOYER ET DE CHARGES

Ce 5 mai, après avoir insisté sur « l'urgence de repérer en amont les situations de fragilité afin d'activer au plus tôt les dispositifs d'accompagnement existants » pour sécuriser les propriétaires comme les locataires, Mme Létard a chargé la Dihal, responsable du plan de prévention des expulsions depuis des années, d'une double mission. Il s'agira d'une part de créer des indicateurs « réguliers, fiables et robustes afin d'avoir un état des lieux plus complet de la situation socio-économique des ménages et de son évolution dans le temps ». Et d'autre part, d'élaborer un plan d'actions pour prévenir et traiter les impayés, en lien avec les FSL (gérés par les départements ou les métropoles) qui représentent 330 M€ à l'échelle nationale.

aef
info

PARIS 9^E : LA SOLIDARITÉ S'ORGANISE

Solidaires, des parents d'élèves et des professeurs de la cité scolaire Jacques-Decour se mobilisent pour loger de manière pérenne les mineurs à la rue, mais se sentent bien seuls. Une cinquantaine de personnes ont manifesté mardi 6 mai devant l'établissement, afin de demander aux pouvoirs publics des réponses et de l'aide. « Nos élèves dormaient sous les ponts, à huit dans des tentes pour se tenir chaud. On trouvait cela insupportable, alors on s'est mobilisés pour trouver des solutions », se remémore la professeure d'histoire-géographie Angélique Lemasson. Pour continuer à aider ces élèves mineurs isolés, les parents fondent une association : Decour, un élève, un toit.



DÉSERTS MÉDICAUX : LES DÉPUTÉS VOTENT POUR UNE RÉGULATION DE L'INSTALLATION DES MÉDECINS

Mercredi 7 mai dans la soirée, ils sont parvenus à faire adopter par l'Assemblée une proposition de loi « visant à lutter contre les déserts médicaux », cosignée par 256 députés. Le texte comprend cinq articles. Le premier a fait l'objet des débats les plus longs, qui se sont tenus le 2 avril dernier. Les députés y proposent de réguler les installations dans les zones où le nombre de médecins est suffisant : une installation n'y sera possible qu'à la condition d'un départ. Ce sera aux agences régionales de santé de cartographier ces zones surdenses en médecins sur le territoire.



Chaque décision retardée, chaque arbitrage remis à plus tard, chaque euro soustrait au secteur, a des conséquences concrètes sur la vie des millions de locataires»

EDITO QUALID AKKARI

Secrétaire confédéral de la CNL



RLS, FNAP, ANRU : À QUAND UN VRAI CAP POUR LE LOGEMENT SOCIAL ?

En ce printemps 2025, le secteur du logement social est le spectateur d'un désengagement rampant de l'État, masqué sous des discours techniques et des subtilités référendaires. Trois sujets brûlants dominent aujourd'hui l'agenda : la baisse non appliquée de la réduction de loyer de solidarité (RLS), l'incertitude sur le financement du Fonds national d'aide à la pierre (FNAP), et le sort d'un futur acte III pour l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU).

La RLS, censée être diminuée de 200 millions d'euros cette année, tarde à se concrétiser. Et pourtant, cette baisse – prévue par la loi de finances (PLF) initiale 2025 – n'est pas qu'une décision budgétaire ou technique. C'est un engagement politique, un gage donné par le gouvernement de François Bayrou afin d'éviter la censure. Or, faute d'arrêt, les bailleurs sociaux ne peuvent adapter ni leurs quittances ni leurs budgets. Ce flottement crée de l'incertitude pour les organismes et se répercutera en fin de compte sur les locataires. Il faut en finir avec cette gestion de la politique du logement par le flou et les reports : le logement social a besoin de stabilité, pas d'arbitraire.

Deuxième point d'alerte : le FNAP, véritable pilier du financement de la construction de logements sociaux, est aujourd'hui en sursis. L'État tergiverse, des scénarios contradictoires circulent, et les élus locaux s'interrogent sur la pérennité de leur propre engagement. Que veut dire la disparition d'un tel outil ? Cela signifie moins de logements sociaux, surtout les plus accessibles en PLAI, car leur montage économique sans subvention devient intenable. Et derrière cette réalité financière, c'est le droit au logement qui est menacé. Peut-on encore faire société si l'on renonce à loger celles et ceux qui en ont le plus besoin ? Sans aides à la pierre, c'est tout l'édifice qui vacille. Enfin, le débat sur un acte III de l'ANRU doit être ouvert sans attendre. Car si les précédents programmes ont permis des avancées, il reste des centaines de quartiers où la rénovation urbaine est non seulement souhaitable, mais urgente. On ne peut se cacher derrière des considérations budgétaires pour éviter d'engager l'avenir. Ce discours revient à condamner des territoires à l'abandon urbain et social. La question n'est pas de savoir s'il faut une nouvelle étape de renouvellement urbain, mais quand et avec quels moyens. Pour la CNL, la réponse est claire : maintenant, avec des moyens à la hauteur des enjeux, et en pleine co-construction avec les habitant·e·s qui sont les expert·e·s du quotidien.

Le logement social n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. Chaque décision retardée, chaque arbitrage remis à plus tard, chaque euro soustrait au secteur, a des conséquences concrètes sur la vie des millions de locataires que nous représentons. Ce qui vaut pour le secteur public vaut également pour le secteur privé, à l'instar de l'encadrement des loyers, dont l'expérimentation pourrait ne pas être renouvelée en novembre 2026, alors que le dispositif a fait ses preuves et doit être pérennisé et élargi.

La CNL appelle donc à un sursaut politique. Ces trois batailles sont liées : elles disent toutes une même chose. Si le gouvernement répond par l'inaction, alors c'est bien le droit au logement lui-même qui sera mis en cause.

Nous ne l'accepterons pas. ●

TARN ET GARONNE LA CNL 82 S'OPPOSE À LA VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Lors du conseil d'administration de Tarn-et-Garonne Habitat, la vente de 100 logements sociaux a été actée, notamment ceux appartenant à TGH à Sapiac (ancienne cité des Cheminots). Seules la CGT et la CNL s'y sont opposées.

La CNL refuse cette logique de démantèlement du parc HLM : chaque logement vendu est un logement en moins, alors que plus de 5 000 demandes restent insatisfaites dans le département. Vendre, c'est privatiser un bien public financé par la collectivité, même si l'acheteur est le locataire.

La CNL rappelle qu'elle n'est pas opposée à l'accession à la propriété, mais ces ventes ne constituent qu'un pansement sur les difficultés des bailleurs, tandis que l'État se désengage. La preuve : il ponctionne plus d'un milliard par an via la RLS et refuse d'augmenter les APL.

C'est un véritable hold-up financier du logement HLM qui est aujourd'hui à l'œuvre, dénonce l'association, qui rappelle que la vente de logements sociaux ne permettra pas de suppléer au désengagement de l'État dans le secteur. ●

VAL-D'OISE LA CNL FAIT RESTITUER 16 000 € AUX HABITANT·ES DE LA SABLIÈRE !

Grâce à l'action déterminée de la CNL, ICF Habitat a été contraint de reconnaître un trop-perçu sur les charges locatives de 2021 et 2022. Résultat : un remboursement global de 16 000 euros pour les locataires de la résidence de la Sablière. Une victoire concrète, fruit de la vigilance collective et de la mobilisation des habitantes aux côtés de la CNL ! ●

VAL DE MARNE LA CNL DÉNONCE LE RETOUR DES LÉGIONELLES SUR ICF HABITAT LA SABLIÈRE

Une alerte sanitaire a été déclenchée sur le patrimoine d'ICF Habitat La Sablière d'Alfortville, après la découverte de légionelles dans le réseau d'eau chaude.

Une nouvelle alerte fait suite à un contrôle sanitaire du 25 avril. Informés le 30 avril par l'intermédiaire d'un tract, les locataires s'inquiètent : cette contamination est récurrente depuis plus d'un an, sans traitement durable. Le bailleur promet une chloration temporaire et des contrôles, mais l'inaction face à ce danger sanitaire révolte. La CNL dénonce l'inaction et relaie les consignes : faire couler l'eau chaude 2 à 5 minutes, éviter les douches... mais qui paiera la surconsommation ?

L'amicale, forte du soutien des locataires demande, à la Sablière, l'application de l'Arrêté du 1er janvier 2010 relatif à la surveillance des légionelles,

Elle a informé l'ARS de la mise en danger des locataires par négligence et elle réclame une évaluation des consommations d'eau à la suite de cette prévention pour constater d'éventuelles surconsommations. ●

NORD LE CNL 59 ET LA CNL DÉNONCENT ENSEMBLE LE BRADAGE DE LILLE MÉTROPOLE HABITAT

Dans un communiqué de presse commun, la fédération du Nord et la Confédération s'opposent fermement à la transformation de Lille Métropole Habitat (LMH), office public de l'habitat de la MEL, en Société d'Économie Mixte (SEM) partiellement contrôlée par CDC Habitat. Derrière un apport de 95 millions d'euros démontrent-elles, c'est un patrimoine public de 3,3 milliards qui serait transféré à une structure semi-privée. La MEL, bien qu'actionnaire majoritaire, perdrait tout pouvoir stratégique au profit de CDC, protégé par un pacte d'actionnaires verrouillé. Cette décision menace l'intérêt général, affaiblit la démocratie locative et ouvre la voie à la distribution de dividendes, éloignant la gestion du logement social de sa mission de solidarité. LMH, faiblement endetté, dispose pourtant d'autres moyens de financement sans changement de statut.

La CNL appelle à la mobilisation contre cette privatisation rampante pour défendre un logement social 100 % public, au service de toutes et tous. ●

ESSONE LA CNL 91 POURSUIT SON CONTRÔLE DES CHARGES



Saint Michel sur Orge, avec les locataires de Plurial Novilia qui reçoivent des régularisations de charges débitrices de plus de 2 000€ pendant 2 années de suites puis un remboursement de 5 000€. ●

BRÈVES

ILLE ET VILAINE POLITIQUE DE LA VILLE : 350 MILLIONS D'EUROS ANNONCÉS, MAIS DES DOUTES PERSISTENT

La ministre déléguée à la Ville, Juliette Méadel, a annoncé le 7 mai un plan de 350 millions d'euros pour les quartiers populaires, dans le cadre d'une convention triennale avec la Caisse des dépôts. Une enveloppe destinée à soutenir les collectivités, les associations et l'économie sociale et solidaire.

Mais alors que les besoins sociaux sont criants, cette annonce s'accompagne d'un nouveau report du Comité interministériel des villes, déjà repoussé à plusieurs reprises. Sur le terrain, élus et habitants restent prudents : la réalité des quartiers attend toujours des actes concrets, à la hauteur des urgences sociales. ●

INTERNATIONAL LA CNL PLANCHE SUR LE DROIT AU LOGEMENT

Julien Sueres membre de la CAN représentait la CNL, le 2 mai dernier, à une conférence sur le logement initiée par Euopéan Left (La gauche européenne). Il a mis l'accent sur la double crise du logement et politique que vit le pays où, malgré 3,2 millions de logements vacants, 4,2 millions de personnes sont aujourd'hui mal logées en France.

Il a rappelé que la CNL réclame un gel des loyers et un plan d'urgence de construction de 250 000 logements HLM par an et pendant cinq ans. De même, il a défendu le principe d'une sécurité sociale du logement (SSL) qui protège les habitant·es face aux ruptures de vie et aux impayés de loyers : faire vivre le droit fondamental au logement. En Europe, l'Union International des locataires (IUT) dont la CNL est membre défend des propositions proches et mène une bataille pour un logement décent et abordable avec des avancées ponctuelles. En France, la bataille est rude, freinée par la primauté de la propriété sur le droit au logement défendu par le gouvernement. ●

BAS-RHIN LE 15 RUS MISTRAL, TOUJOURS MOBILISÉ !

En 2022, les locataires de l'immeuble situé 15 rue Mistral à Bischheim, quartier des Écrivains ont été expulsés et relogés : leur immeuble a été détruit dans le cadre du «renouvellement urbain». Nous organisons entre nous une fête des voisins tous les ans au printemps. Nous avons décidé quand même d'organiser tous les ans la «Fête des Voisins du 15» au même endroit.

C'est ainsi que le jeudi 1^{er} mai 2025, nous nous sommes retrouvés au bas de l'immeuble voisin, la tour du 17 rue Mistral. Près de 100 personnes y ont participé, apportant tables et chaises, à boire et à manger. Quel bonheur de se retrouver grands et petits dans la fraternité ! Patrick a financé 15 pizzas, alors qu'il n'est pas un ancien du 15, mais de la tour du 17 Mistral. La bonne humeur est au rendez-vous.

Les photos parlent d'elles-mêmes ! ●



RÉSISTANCES LOCATAIRES : D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Il y a, dans l'histoire populaire, des traces obstinées que le rouleau compresseur du libéralisme financier ne parvient pas à effacer. La résistance locataire en est une. Souvent minorée dans le récit national, elle parvient cependant à se faire entendre par les interstices de la mémoire militante, dans les archives collectives ou dans le récit du mouvement HLM.

Et même si elle fait rarement la une des journaux télévisés, elle se poursuit aujourd'hui, que ce soit dans la mobilisation contre les expulsions locatives, dans les luttes pour faire valoir une alternative aux plans de démolition, qui trop souvent rayent d'un coup de crayon la mémoire d'un quartier, ou encore dans les batailles quotidiennes pour le pouvoir d'achat.

Il y a plus d'un siècle, en pleine guerre, les femmes restées à l'arrière du front et veillant sur les familles, obtenaient qu'un moratoire sur les loyers soit appliqué. Et malgré la pression des propriétaires, le retour à la normale en 1918 s'avéra impossible : les baux seront prolongés, les loyers figés. Les années passent, les crises se succèdent, mais les colères locataires demeurent, têtues.

Ce combat pour un toit et pour une vie digne a forgé un pan essentiel de notre modèle social. Le logement social, dans son ambition première, est une conquête. Pas un don. Une victoire, arrachée, disputée, et toujours menacée. De la loi Bonnevay à la loi Loucheur, des HBM aux HLM, du 1 % logement à la trêve hivernale, de la loi SRU à la loi DALO : c'est une histoire de rapports de force, de luttes, de convergences aussi, entre des élus progressistes, des syndicalistes, des mouvements sociaux et populaires.

Mais ce que les locataires ont conquis, les propriétaires ne cessent de vouloir le reprendre. Eux aussi ont leurs relais. À partir de 1977, l'aide à la pierre cède la place à l'aide à la personne. C'est une rupture fondamentale dans les politiques du logement HLM. Par ce biais, il s'agit d'en finir avec un logement social et public, véritable ascenseur social, pour en faire un produit, un placement comme un autre, une variable d'ajustement du marché. Les lois se succèdent, favorisant la construction de logements privés au détriment de celle de logements sociaux. Les loyers et les charges explosent. Dans les quartiers populaires, la « mixité » recule, les services publics de proximité disparaissent, les populations sont souvent abandonnées. Au lieu de s'interroger sur les ruptures d'égalité ainsi créées, certains, à droite ou à l'extrême droite, multiplient les discours culpabilisateurs, voire stigmatisants. Aujourd'hui comme hier, la violence sociale est omniprésente.

Depuis 2017 et l'élection d'Emmanuel Macron, elle s'est intensifiée. Avec la loi ELAN de 2018, puis la loi Kasbarian de 2023, le pouvoir a tenté de faire sauter les derniers verrous de la marchandisation : fusion des organismes HLM, réduction des représentants locataires, vente à la découpe d'une partie du patrimoine, tentative de légitimation des expulsions des plus précaires.

Mais les luttes locataires ne désarment pas. Elles s'inventent, se réinventent. Chacune d'entre elles rappelle que le logement ne peut être un marché. Qu'on ne fait pas société en empilant des chiffres dans un bilan foncier, mais en garantissant à chacune et chacun des protections. Hier la Sécurité sociale, en 2025 la Sécurité sociale du logement.

Ce dossier rend hommage à ces résistances, à ces résistantes et résistants locataires, car ils sont celles et ceux qui tiennent les murs quand tout vacille.

● **MARIE PIERRE VIEU**



**Ce combat pour
un toit et pour
une vie digne
a forgé un pan
essentiel de notre
modèle social. »**



CNL : DE 1916 À AUJOURD'HUI, UN SIÈCLE DE RÉSISTANCE POUR LE DROIT AU LOGEMENT

Depuis sa création, la Confédération Nationale du Logement s'est imposée comme un acteur majeur des luttes pour le droit au logement en France. Si ses combats ont évolué avec les contextes sociaux et économiques, ils n'ont jamais dévié de son objectif fondamental : garantir un habitat digne, accessible à toutes. Nous tenions à revenir sur l'historique de ses batailles à l'occasion de ce dossier spécial.

L'Union Confédérale des Locataires de France et des Colonies (UCL). C'est sous ce nom que la CNL voit le jour en 1916. Fondée par des femmes, elle émerge dans un contexte de pénurie de logements exacerbée par la Première Guerre mondiale. L'Union Syndicale des Locataires Ouvriers et Employés lui donne l'impulsion dont elle a besoin pour « se lancer ». À ce moment-là, il s'agit de pallier la crise du logement qui devient un problème de santé publique et une menace pour l'ordre social. La CNL a d'abord concentré ses efforts contre l'augmentation des loyers et les conditions insalubres des logements populaires, revendiquant des lois pour encadrer les loyers et, de ce fait, améliorer les conditions de vie.

Dans les années 1920-1930, la situation reste critique, notamment dans les grands centres urbains. Le développement anarchique des villes, la croissance rapide de la population salariée et l'absence de politiques publiques ambitieuses créent une pression insoutenable sur le parc locatif. Les mobilisations se poursuivent, en particulier dans les quartiers ouvriers. Des grèves de loyers sont organisées, très souvent à l'initiative des femmes, qui réclament un habitat salubre et à prix abordable

pour leurs familles. Ces luttes, même si elles restent locales, influencent les premières politiques de soutien à la construction sociale. La CNL participe activement à la lutte contre les marchands de sommeil, dénonçant la spéculation immobilière et réclamant une intervention forte de l'État.

L'APRÈS-GUERRE : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Après la Seconde Guerre mondiale, la France est en ruines, et la question du logement devient centrale. La CNL joue un rôle clé dans la reconstruction du pays. Elle milite pour l'élargissement de l'accès au logement social, qui devient une priorité nationale. Dès 1945, l'association soutient les premières initiatives législatives qui mèneront à la création des Habitations à Loyer Modéré (HLM). La loi du 1er septembre 1948 encadre les loyers et offre de nouvelles protections aux locataires. C'est à cette période que le logement social moderne prend forme, avec la création d'offices HLM et la construction massive de logements subventionnés.

Cette période est également marquée par une forte mobilisation des locataires, souvent à l'initiative

de femmes, qui s'organisent en comités pour défendre leurs quartiers et exiger des logements décentes. La CNL est alors un relai de ces luttes locales, et elle devient une interlocutrice incontournable des pouvoirs publics. Elle participe aux commissions d'attribution des logements sociaux et veille à l'égalité d'accès pour les familles populaires.

Mais à partir des années 1970, le modèle HLM est remis en cause : l'État se désengage de l'aide à la personne. La loi Barre (1977) marque ce virage, au profit de l'accession à la propriété. Le logement social cesse d'être une priorité publique.

Courant 80, la crise économique, la hausse du chômage et la paupérisation des quartiers populaires entraînent une flambée des impayés de loyers et des expulsions locatives. La CNL va durcir ses modes d'action. La période est marquée par les grèves de loyers, en particulier dans les grandes métropoles en difficulté, comme celles de la région parisienne ou du nord de la France. Ces mobilisations collectives reprennent l'héritage des luttes des années 1950, où les femmes menaient déjà des grèves contre les hausses abusives et les logements dégradés. Dans les années 90, face à l'inaction des pouvoirs pu-

blics, la nécessité de certains à occuper des logements vides devient une pratique militante. La CNL soutient ces collectifs de mal-logés, revendique un moratoire sur les expulsions, et rappelle que le logement est un droit fondamental inscrit dans le droit international.

LUTTES MODERNES : LA PROTECTION ACCRUE DES LOCATAIRES ET LA SAUVEGARDE DU LOGEMENT SOCIAL

Dans les années 2000, les combats de la CNL se concentrent sur la défense du logement social, un bien commun essentiel, et sur la réaffirmation des droits des locataires face à l'injustifiable marchandisation du secteur immobilier. Nos luttes sont dirigées contre les politiques qui favorisent la privatisation du logement, comme la loi Elan de 2018, qui a un impact négatif sur la construction de logements sociaux et la réduction des financements publics nécessaires à la création de nouvelles habitations. Notre objectif est également d'alerter sur la dégradation de l'entretien du parc social, la montée des charges (qui provoque des impayés de loyers qui vont parfois jusqu'aux expulsions locatives), et les stratégies de


Fidèle à son héritage militant, la CNL continue aujourd'hui de défendre avec force ses convictions, tout en s'adaptant aux défis contemporains.»

certain bailleurs visant à céder une partie de leur patrimoine au secteur privé. De plus, la CNL dénonce la diminution de la démocratie locative, notamment la suppression de sièges d'élus représentant les locataires dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux. Cette mise à l'écart des premiers concernés est un recul démocratique inacceptable. Face à cette crise du logement, la CNL veut mettre en place une Sécurité Sociale du Logement (SSL). Inspirée du modèle de la Sécurité Sociale, cette proposition vise à garantir un droit au logement pour toutes à travers un système de cotisations. Ce modèle vise à assurer à chacune un logement décent, stable

et durable. Fidèle à son héritage militant, l'association continue aujourd'hui de défendre avec force ses convictions, tout en s'adaptant aux défis contemporains. Elle porte une vision d'avenir, solidaire et inclusive et inscrit ainsi ses actions dans la continuité des luttes historiques pour un logement comme droit fondamental, et non comme marchandise. C'est dans cette perspective que la CNL a organisé, le 9 avril 2025, une journée d'étude en interne sur la Sécurité Sociale du Logement. Cet événement a réuni chercheuses, syndicats, politiques, élus et militantes autour d'un objectif commun : penser ensemble les contours et les modalités concrètes de cette réforme ambitieuse. La richesse des échanges a confirmé la nécessité de construire un cadre collectif pour garantir ce droit fondamental. Forte de cette dynamique, la CNL prépare une journée nationale de mobilisation et de débats le 20 juin prochain, ouverte à toutes et tous. Cette mobilisation vise à élargir et multiplier les mesures possibles pour mettre en place cette SSL, et à porter, de manière collective et résolue, une autre vision du logement : celle d'un droit universel, et non d'un privilège.

● **LÉA RIVIÈRE**



Charles Mérin, à son domicile, le 13 mai dernier
avec Serge Incerti Formentini, président d'honneur de la CNL.

PORTRAIT CHARLES MÉRIN, LA MÉMOIRE DEBOUT

Son appartement est au 9^e étage de la cité Berlioz de Bobigny, à droite en sortant de l'ascenseur, puis deux coups de sonnette.

C'est Charles lui-même qui ouvre la porte. Le pas est lent mais sûr, l'œil terriblement vif. L'appartement est lumineux, doté d'un large balcon avec vue sur le verdoyant parc de la Bergère. Dans le vestibule, une bibliothèque bien fournie : Christian Jacq, Régine Deforges, Max Gallo, Marc Levy, et même Philippe Djian. Nous nous installons dans le salon.

Charles Mérin est né en 1922 et, du haut de ses 103 ans, commence à nous raconter son histoire « mouvementée ». Il a 17 ans lorsque la guerre éclate et que sa famille décide de quitter Paris. Débarqués « sans ressource », dans le Loir-et-Cher, sa mère, commerçante retrouve rapidement du travail. Lui est embauché pour fabriquer du charbon de bois. Sportif, il pratique la course à pied avec un ami dont le père milite à la FSGT.

Mais l'instauration en 1943 du service du travail obligatoire (STO) le rattrape. Charles refuse de partir travailler en Allemagne, assurer la « relève » autrement dit « remplacer les travailleurs allemands partis sur le front ». Réfractaire, il doit fuir et quitter son emploi : « C'était épouvantable. J'étais considéré comme un hors-la-loi », se souvient-il, toujours aussi révolté, quatre-vingts ans après. Il va de fermes en fermes, en quête de petits travaux pour survivre. Cette semi-clandestinité le conduit presque naturellement à rejoindre les résistants locaux, avec lesquels il participe à de nombreuses opérations de sabotage, entre autres.

En 1944, alors que la France se libère, le jeune homme s'engage dans l'aviation comme radio-navigant, où il est affecté à l'escadrille ministérielle, auprès du gouvernement provisoire, à Villacoublay. Il échappe de justesse à la mort en cédant sa place dans un appareil qui va se crasher.

La guerre terminée, Charles en sort avec une conscience politique affirmée. Il se rapproche ainsi de la CGT. De retour en région parisienne, il suit sa mère installée à Bobigny, où elle a acquis un commerce mis en vente par adjudication par les HLM dans la cité, l'Abreuvoir. Il devient représentant en vêtements.

Une connaissance lui propose de remplacer le secrétaire de l'amicale CNL locale : débute l'engagement d'une vie.



« Nous avons initié les premières Assises du logement », se remémore-t-il, fièrement. Il raconte le travail dans la section, à la fédération de Seine-Saint-Denis et à la commission nationale HLM, où il s'impose comme l'un des meilleurs connaisseurs de la législation et s'implique dans les négociations avec l'Union HLM.

Quand les camarades de Bobigny lui proposent de figurer sur la liste aux municipales, le militant locataire accepte sans hésiter. C'est le maire de la ville, Georges Valbon en personne qui lui remettra sa première carte du PCF. Nous sommes dans les années 60, et Charles devient conseiller municipal, président à la fois de la commission logement, à la commission culture et au Conseil d'Administration de la MC 93. Une belle synthèse des vies de Charles.

Il en est une autre cependant, plus intime et pourtant inextricablement liée aux précédentes, omniprésente dans cet appartement cosu : sa famille. Fanny, son épouse infirmière puis directrice de PMI, ses deux enfants, ses trois petits-enfants, son premier arrière-petit-fils de 8 mois, et ce pied-à-terre à La Rochelle. Une vie longue, dense, habitée par l'engagement et nourrie par l'amour.

À l'heure où la mémoire militante s'efface trop souvent dans le vacarme du présent, un grand merci Mr Mérin.

● MARIE PIERRE VIEU

LOGEMENT SOCIAL : UN SIÈCLE DE RÉFORMES ET DE LUTTES LOCATAIRES

1850-1914 LES PRÉMISSSES D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

► La loi du 13 avril 1850 sur l'assainissement des logements insalubres marque la première intervention publique sur l'habitat.

► Face à l'explosion urbaine et à la crise sanitaire du mal-logement, les premières lois sociales sur le logement émergent.

► La loi Siegfried de 1894 introduit les HBM (habitations à bon marché) et le livret A pour financer leur construction.

► La loi Bonnevay de 1912 permet la création d'offices publics, fixe des plafonds de loyers et une surface minimale. Ces lois jettent les bases du logement social français.

1916-1945 AFFIRMATION DU DROIT AU LOGEMENT ET NAISSANCE DES MOUVEMENTS LOCATAIRES

► La CNL (Confédération nationale du logement) naît en 1916 de la grève des loyers portées par les femmes.

► En 1918, une loi instaure le blocage des loyers, mesure renouvelée jusqu'en 1948. La réglementation des baux se renforce avec la « prorogation de jouissance », protégeant les locataires contre les expulsions.

► Durant l'entre-deux-guerres, le logement devient un enjeu national, avec les lois Sarraut et Loucheur (1928) qui introduisent l'aide à la pierre.

1945-1977 L'ÂGE D'OR DU LOGEMENT SOCIAL

► En 1947, les HBM deviennent des HLM, et les aides publiques permettent un effort massif de construction.

► En 1953, la PEEC (1 % logement) implique les employeurs dans la construction. Avec 300 000 logements par an construits dès 1957, le logement HLM devient un outil de justice sociale et de mixité.

► La loi du 3 décembre 1956 instaure la trêve hivernale.

1916-1945 : AFFIRMATION DU DROIT AU LOGEMENT ET NAISSANCE DES MOUVEMENTS LOCATAIRES

► La CNL (Confédération nationale du logement) naît en 1916 de la grève des loyers portées par les femmes.

► En 1918, une loi instaure le blocage des loyers, mesure renouvelée jusqu'en 1948. La réglementation des baux se renforce avec la « prorogation de jouissance », protégeant les locataires contre les expulsions.

► Durant l'entre-deux-guerres, le logement devient un enjeu national, avec les lois Sarraut et Loucheur (1928) qui introduisent l'aide à la pierre.

DEPUIS 2017 LES HABITANTS DES QUARTIERS DANS LE VISEUR DU POUVOIR

► Avec l'élection d'Emmanuel Macron, les attaques contre le logement social s'intensifient.

► La loi ELAN (2018) accélère la financiarisation du secteur avec la création de la RLS qui ponctionne 1,3 milliard/an aux bailleurs et les ventes massives de HLM (40 000/an) au privé.

► On assiste à une chute drastique de la construction (82 000 HLM en 2023) et allongement des délais d'attribution (jusqu'à 11 ans en Île-de-France).

► La loi Kasbarian 1 voté en 2023 vise à accélérer les expulsions pour impayés et à restreindre l'accès au logement social, renforçant la ghettoïsation des classes populaires.

► En 2024, la mobilisation locataire stoppe l'adoption d'une loi Kasbarian 2 qui visait à réduire le logement social à un public très social, volontairement « marginalisé ».



**Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.
Article 25. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires.»**

LES FEMMES, TOUJOURS À L'AVANT-GARDE DU COMBAT LOCATAIRE

Depuis plus d'un siècle, les femmes sont en première ligne des luttes pour le droit au logement. Elles ont su transformer leur précarité en force collective, faisant du logement un enjeu central de l'émancipation sociale. Leur redonner leur place et une voix est indispensable pour honorer les mémoires et célébrer les luttes actuelles, c'est l'objectif de cet article.

Dans l'histoire des combats pour le droit au logement, les femmes occupent une place centrale mais trop souvent invisibilisée. Dès le début du XX^e siècle, ce sont elles qui, premières confrontées à la précarité du quotidien, se mobilisent pour défendre leur foyer, leur famille, leur dignité. Parce qu'elles gèrent seules les charges domestiques en temps de guerre, parce qu'elles subissent

1917 : LES GRÈVES DES LOYERS, UN SOULÈVEMENT FÉMININ

Pendant la Première Guerre mondiale, alors que les hommes sont mobilisés au front, les femmes assurent la survie des foyers et participent activement à l'effort de guerre en travaillant dans les usines, les services publics ou comme nourricière des villes. Face à la flambée des loyers,

grande majorité des femmes— refusent de payer des loyers qu'elles jugent injustes. À Belleville, des assemblées de femmes réclament la suspension des expulsions ; à Ivry, elles vont jusqu'à bloquer physiquement des interventions d'huissiers. Ces grèves, restées dans l'ombre de l'histoire officielle, jettent pourtant les bases d'un combat structuré qui influencera la création, en 1916, de l'Union Confédérale des Locataires, ancêtre de la CNL.

DES FIGURES EMBLÉMATIQUES ET UN ENGAGEMENT QUI PERDURE À LA CNL

Au fil des décennies, des femmes ont porté les luttes locatives avec une énergie inlassable. Un focus sur certaines d'entre elles est, selon moi, plus que nécessaire pour se rappeler et contextualiser les combats féminins contre le mal-logement.

Christine Brisset, surnommée la « justicière des sans-logis », a mené à Angers, juste après la Seconde Guerre mondiale, des occupations de logements vacants qui ont permis de reloger des centaines de familles dans la dignité. Entre 1947 et 1949, elle organise plus de trois cents occupations illégales, souvent tolérées par les autorités locales, en réponse à l'urgence sociale.

Marguerite Charpentier, quant à elle, fonde l'Association Populaire du Logement à Chaville, créant des coopératives HLM participatives pour les familles ouvrières. Ces femmes ont démontré qu'il est possible d'allier



de plein fouet les hausses de loyers, les conditions insalubres et les expulsions, elles font du logement un enjeu de survie autant que de justice sociale. Ce sont elles qui, bien avant que le droit au logement soit reconnu comme un droit fondamental, en ont fait un combat politique. Leur action, souvent discrète, toujours déterminée, traverse les décennies, des grèves de loyers de 1917 jusqu'aux mobilisations d'aujourd'hui au sein de la CNL.

à la pénurie de logements et à l'absence de législation protectrice, elles organisent des grèves pour dénoncer des conditions de vie devenues intolérables. Ces mobilisations marquent l'émergence d'un militantisme féminin dans le domaine du logement, à une époque où leur parole publique est encore largement passée sous silence.

À Paris, Lyon, Marseille ou Saint-Étienne, des locataires —en très



Au fil des décennies, des femmes ont porté les luttes locatives avec une énergie inlassable. »

action, solidarité et organisation populaire. Cet engagement depuis un siècle se poursuit au sein de la CNL à l'instar de Colette Bury qui depuis plus de 60 ans a accompagné les évolutions de l'association. De nombreuses femmes sont à la tête des amicales ou de certaines fédérations continuant d'incarner cette tradition de lutte, où le logement est autant une question de justice sociale que d'égalité.

UNE MÉMOIRE VIVANTE ET UNE FORCE D'AVENIR

Ce que les femmes ont initié dès les premières grèves de loyers, ce qu'elles ont consolidé dans les années d'après-guerre et continuent de porter aujourd'hui dans chaque quartier, chaque amicale, chaque conseil de locataires, est bien plus qu'un combat pour le logement : c'est une exigence de dignité, de justice, et d'égalité. Leurs actions, ancrées dans le quotidien, dans les réalités les plus concrètes de la vie locative, constitue un socle de résistance face aux logiques de marchandisation et d'exclusion. À la CNL, leur voix, leur engagement et leur expertise de terrain restent indispensables à la transformation sociale. Rendre hommage à ces femmes, signifie aussi de rappeler que le combat pour le droit au logement est indissociable de celui pour l'égalité entre toutes et tous.

● LÉA RIVIÈRE



PORTRAIT EUNICE SOUREIRAT, LA TISSEUSE DE SOLIDARITÉS

Elle avait des problèmes de voisinage, de non-respect des parties communes, d'incivilités. Où pouvait-elle trouver une solution ? Qui pouvait vraiment la conseiller, la soutenir face à ce type de difficultés ? Sur les conseils de son mari, Eunice a poussé la porte de l'Amicale CNL Maurice Bernard. Les personnes présentes lui ont conseillé de favoriser le bien-vivre ensemble, le dialogue, la médiation. C'était il y a un peu plus de quatre ans. Depuis, ils sont devenus une seconde famille. Pourtant, rien ne prédestinait cette Lyonnaise d'adoption au militantisme locataire. Camerounaise, diplômée en économie sociale, elle décide de venir en France avec l'objectif d'y poursuivre sa vocation de styliste. La jeune femme se familiarise avec les défilés de mode, rencontre du monde, et apprend la rigueur de ce milieu exigeant où « il faut être mobilisé à temps plein et créatif chaque jour. » Elle se marie, et comprend que sa nouvelle vie de famille lui impose de faire des choix.

Elle devient agente de collectivité dans la restauration, se lève à 4h45, et s'habitue progressivement à la fatigue des journées passées debout. C'est à ce moment-là qu'elle croise le chemin de la CNL. D'abord dans sa cité, puis très vite à la fédération. Elle participe, elle observe, elle apprend. Non pas pour briller, mais parce qu'elle veut agir. Elle se découvre d'ailleurs une pugnacité de chaque instant.

« Il y a des combats qui marquent. Pour moi ce sont tous ces travaux que le bailleur ne voulait pas entreprendre et que nous avons fini par lui imposer : refaire l'accès pompier, le parking, repeindre le muret ou encore installer des miroirs dans tous les halls d'entrées n'était pas prévu dans la réhabilitation. » Confie-t-elle.

Elle est de toutes les mobilisations, invariablement de bonne humeur, toujours serviable. On la remarque. On lui propose de figurer sur la liste des administrateurs CNL : elle est deuxième. Bientôt, elle devient présidente de la fédération. « L'ancienne présidente est malheureusement décédée, et l'urgence était là », explique-t-elle.

Aujourd'hui, elle jongle entre l'accueil des nouveaux adhérentes, les réunions avec les bailleurs, les tracts collés dans les halls, les locataires qu'elle accompagne dans leurs soucis quotidiens. « J'aime cela », confie Eunice, avant de préciser : « Le travail que je fais pour la CNL est important pour moi, parce que j'ai à cœur d'aider les locataires qui vivent autour de moi. »

De la couture, elle semble avoir gardé l'essentiel : savoir bien tisser. Et dans le domaine des solidarités, elle y excelle. ● MARIE PIERRE VIEU

EXPULSÉ·ES DE LA GAÎTÉ LYRIQUE : 2 MOIS APRÈS

En mars dernier les mineures isolées du collectif des jeunes du parc de Belleville étaient violemment expulsées de la Gaîté Lyrique, occupée depuis le 10 décembre 2024. Entre timidité des pouvoirs publics et solidarités des riverains, quelle est la situation aujourd'hui ?

Le 18 mars dernier, à 6h du matin, l'offensive a été fulgurante. Aux 450 jeunes revendiquant leur droit au logement et à l'éducation, la préfecture de police a répondu par une intervention ayant entraîné 46 interpellations, plusieurs blessées, un placement en Centre de Rétention Administrative (CRA) et 25 obligations de quitter le territoire français (OQTF).

D'après un soutien proche du collectif des jeunes de Belleville, cette expulsion marque un tournant car pour la première fois, la mairie de Paris n'a pas proposé de solution de logement alternative à celle de la préfecture. « On n'attend rien de l'État, donc on demande à la mairie de Paris d'être cohérente avec son positionnement de gauche », note-il, expliquant que la mairie met généralement à disposition des gymnases ou des écoles vides qui, si elles valent mieux que la rue, restent une forme d'hébergement de fortune.

Mais pas cette fois-ci. Il impute la faute à une campagne de harcèlement de l'extrême-droite, notamment les médias CNews et Frontières, ainsi que des militants du parti d'Éric Zemmour, Reconquête, qui n'ont pas hésité à venir intimider et provoquer les occupantes jusque devant les locaux. La mairie sous pression n'aurait pas proposé de relogement, laissant ainsi la place à solution de la préfecture - un hébergement temporaire de trois semaines à Rouen - que la vaste majorité des jeunes a refusé. En effet, quitter l'Île-de-France signifie reprendre à zéro toutes les démarches juridiques qui

peuvent durer de six mois à un an, et perdre leurs liens avec les réseaux de solidarités qui les soutiennent.

Interrogés sur la question, des élues de gauche de la ville de Paris expliquent que l'absence de solution de relogement est due à une surcharge des places en hébergement d'urgence (HU). Elles pointent le retrait de l'État des quelques dispositifs d'HU que ce dernier cofinancait par la mairie, les restrictions budgétaires appliquées aux collectivités et son refus catégorique de réquisitionner son patrimoine vacant, pourtant conséquent. Ainsi, l'État refuse de solliciter l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce, fermé en 2016 et d'une surface de 45 000m². Ce dernier a pourtant accueilli des militaires de l'opération « Sentinelle » et a été réquisitionné pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP). Enfin, ces élues dénoncent des tribunaux administratifs et une préfecture de plus en plus restrictive - moins de 20% des recours trouvent une issue positive, un chiffre en diminution - et une politique assumée de fermeté, qui aboutit à une « fabrique de sans-papiers » et donc à la saturation des dispositifs d'HU.

LA DEMANDE DE LA CRÉATION DE CENTRES D'ACCUEIL.

Faute de solutions de relogement convenable, ces mineures isolées ont donc pris la fuite, se retrouvant à la rue, dans des habitats informels, ou hébergés par des habitant·es solidaires. Dans l'attente de leur recours, ils et elles ne bénéficient d'aucune

protection en matière de logement, d'éducation, et de santé. Pour prévenir ce type de situations et garantir l'accès au droit des plus vulnérables, le collectif des jeunes de Belleville réclame entre autres la création de centres d'accueil permettant de vivre dignement dans l'attente des recours. Tant que l'État et les collectivités locales se renverront la balle, ce cycle sans fin d'occupations et d'expulsions deshumanisantes est voué à se répéter. Ainsi, le 10 mai dernier, à Saint-Denis, ce sont les mères sans-papiers du Collectif Combat pour l'Hébergement 93 qui étaient expulsées, ainsi que leurs enfants. Elles occupaient des salles de l'université Paris 8 pour attirer l'attention sur leur situation et demander un logement pérenne. Deux semaines plus tôt, elles étaient expulsées de la Bourse du Travail de Saint-Denis, sur décision de Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis.

En 2023, 735 personnes sont mortes à la rue, en 2024 ont eu lieu 24 556 expulsions (+ 29 en un an), chiffres auxquels il faut ajouter les 1 484 expulsions de lieux de vie informels (« squats ») entre 2023 et 2024 (+34 % en un an). Ce constat désastreux n'est pas une fatalité, mais bien le résultat de décisions politiques, à l'instar de la loi Kasbarian-Bergé, dite « anti-squat » de 2023. De même, le fait que la préfecture de police décide de l'expulsion de la Gaîté Lyrique la veille pour le lendemain n'a pas permis aux services sociaux de jouer leur rôle de recensement et d'accompagnement et a contribué à rendre l'expulsion particulièrement violente.



En 2023, 735 personnes sont mortes à la rue, en 2024 ont eu lieu 24 556 expulsions (+ 29 en un an). Chiffres auxquels il faut ajouter les 1 484 expulsions de lieux de vie informels (« squats ») entre 2023 et 2024 (+34 % en un an). »

LA SOLIDARITÉ S'ORGANISE.

A contre-courant d'un État qui criminalise la pauvreté et la solidarité, des collectifs de premiers concernés et d'habitantes solidaires sont créés à Rouen, Toulouse, Lyon, Marseille, ou encore à Clermont-Ferrand, pour défendre le droit au logement et à l'éducation et pour lutter contre les expulsions.

Leurs soutiens se mobilisent également. Ainsi, le 21 mars dernier, près de 400 personnalités du monde de la culture, dont le rappeur Joey Starr et l'actrice Adèle Haenel, ont signé une tribune dénonçant l'extrême brutalité de l'expulsion de la Gaîté Lyrique. Cette dernière constitue selon eux une instrumentalisation raciste de la culture et une négation totale du droit de la protection de l'enfance : « Jamais l'art ne pourra servir d'alibi à des matraquages et à des expulsions de mineurs reconnus comme tels ou en pleine procédure de reconnaissance de leur minorité par le juge des enfants ».

De même, début mai, au sein de la cité scolaire Jacques-Decour à Paris, l'équipe pédagogique et les parents d'élèves s'est mobilisée pour la scolarisation et l'hébergement de douze mineures non-accompagnées en créant une association et une cagnotte rassemblant plus de 14 000€. Cette mobilisation lutte contre le décrochage et l'isolement de ces jeunes, malgré les traumatismes infligés par la police et la vie dans la rue. Une bulle d'humanité dans un contexte suffoquant.

● **SACHA BOËL**



L'HISTOIRE PRESQUE OUBLIÉE DU MILITANTISME ÉTUDIANT EN CITÉ U

Pendant plusieurs décennies, les étudiantes aussi, ont pu s'appuyer sur leur propre structure de représentation au sein des cités universitaires. Créée dans les années 1960, la Fédération des résidences universitaires de France (FRUF) a joué, jusqu'au milieu des années 1990, un rôle clé dans la démocratisation de l'Université. Pour évoquer la question, nous avons interrogé Guillaume Hoibian, historien et ancien président de la FRUF.

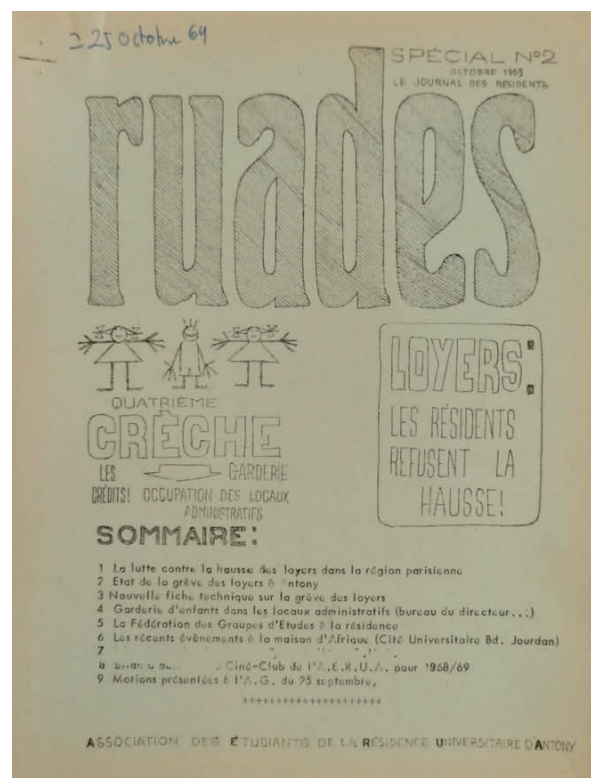
Quand et pourquoi les étudiant·es ont-ils eu besoin de se doter d'une association de résidentes ?

La FRUF est née en 1964 de la grève des loyers à Antony qui avec 3000 résidents constitue l'une des plus grandes résidences universitaires de l'époque. L'association se dote rapidement d'une structure nationale, même si le lien au terrain reste prépondérant.

Sa priorité est la défense des missions des œuvres universitaires, avec pour objectif de garantir l'accès à l'université des classes populaires. Du coup, la FRUF priorise l'amélioration des conditions de vie dans les cités U : nombre de places offertes aux étudiant·es, accès aux bourses d'enseignement, restauration universitaire et lutte contre la faim, mais aussi animation des cités U (ciné-club, concerts, soirées...) pour briser la solitude qui y était fortement présente. Tout cela confère à la fédération une culture spécifique caractérisé par un engagement concret et quotidien.

Comment évolue-t-elle ?

La FRUF s'implante dans les grandes villes universitaires. Ses revendications très syndicales la rapprochent de l'UNEF, elle participe d'ailleurs à la création de l'UNEF Renouveau en 1971. Elle converge aussi avec la CNL imposant que celle-ci puisse être représentée au CA du CNOUS. Mais dans les années 80, la crise du syndicalisme réduit son implantation nationale. Cataloguée « proche du PCF », après 1975 elle se retrouve en concurrence avec la FERUF (Fédération des étudiants en résidence universitaire de France) liée à l'UNEF id (scission de l'UNEF) qui est alors composée de militants lambertistes et de la LCR et du PS de Mitterrand.



Les luttes continuent, notamment en 1988-89 avec une grève des loyers qui mène à des victoires, comme la réhabilitation de deux bâtiments à Nanterre. Cependant l'organisation va s'étioler pour disparaître au milieu des années 90

Que devient-il alors du militantisme en cité U ?

L'UNEF récupère une partie de son champ d'action tout comme les corpos étudiantes (la FAGE), d'autres associations spécifiques émergent aussi sur le terrain de l'aide sociale étudiante. L'accès au logement reste une question d'actualité majeure. Mais on assiste à une recomposition du secteur qui conduit à la privatisation d'une partie des missions. Les bailleurs, tout comme les collectivités locales s'impliquent également : la mairie de Fontenay-sous-Bois par exemple a créé sa résidence universitaire, dont la gestion a été confiée à une association de jeunes travailleuses.

Mais ces initiatives ne peuvent pas défaire l'État de ses responsabilités.

On est passé d'environ 80 000 places au début des années 70 à 110 000 au milieu des années 90, et à 175 000 places aujourd'hui. Dans le même temps, le nombre d'étudiants est passé de 745 200 à 1,4 million, et maintenant à presque 3 millions. Autant dire que les besoins sociaux fondamentaux ne sont pas assurés et que l'urgence de redynamiser les CROUS reste entière.

● PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE PIERRE VIEU



LOGEMENT

LOGEMENT : J'AI REÇU UNE ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER POUR DES DÉGRADATIONS LOCATIVES QUE JE CONTESTE. QUE FAIRE ?

La procédure d'injonction de payer permet à un créancier d'obtenir une ordonnance sur la base des pièces déposées, sans audience devant le tribunal.

Dans le cadre d'un litige portant sur des dégradations locatives, la Cour de cassation a rappelé que cette procédure ne peut pas être utilisée lorsque le montant de la créance n'est pas déterminé par le contrat de bail.

Elle a tranché en faveur du locataire ayant fait opposition à l'injonction de payer, en rappelant les dispositions de l'article 1405 du Code de procédure civile :

« Le recouvrement d'une créance peut être demandé suivant la procédure d'injonction de payer lorsque la créance a une cause contractuelle ou résulte d'une obligation de caractère statutaire et s'élève à un montant déterminé ; en matière contractuelle, la détermination est faite en vertu des stipulations du contrat, y compris, le cas échéant, la clause pénale. »

Vu l'article 1405 du Code de procédure civile : Il résulte de ce texte que le recouvrement d'une créance contractuelle ne peut être demandé suivant la procédure d'injonction de payer que si son montant est déterminé en vertu des stipulations du contrat.

Pour déclarer recevable la demande en paiement de la société X, le jugement retient que la créance a une cause contractuelle, étant née du contrat de bail, et que son montant est clairement déterminé et indiqué, tant dans la lettre adressée par l'agence mandataire des bailleurs aux locataires que dans la quittance subrogative émise par la société X.

En statuant ainsi, alors que la créance réclamée au titre de dégradations locatives n'est pas déterminée en vertu des seules stipulations du contrat de bail, le tribunal a violé le texte susvisé.

En conséquence, le recouvrement d'une créance réclamée au titre de dégradations locatives, non déterminée en vertu des seules stipulations du contrat de bail, ne peut être demandé suivant la procédure d'injonction de payer. Cette décision protège les locataires contre les procédures d'injonction de payer que certains bailleurs sont tentés d'initier pour recouvrer des sommes au titre de réparations de dégradations locatives. Ils doivent alors engager une procédure contradictoire classique lorsque le montant n'est pas prédéfini contractuellement.

Si vous recevez une ordonnance d'injonction de payer pour des dégradations locatives, n'hésitez donc pas à faire opposition.



● Si la signification de l'ordonnance a été faite à personne (c'est-à-dire directement au débiteur), l'opposition doit être formée dans le mois suivant cette signification.

● Si la signification n'a pas été faite à personne (par exemple, si le débiteur était absent lors du passage de l'huissier), l'opposition est recevable jusqu'à l'expiration du délai d'un mois suivant le premier acte signifié à personne ou, à défaut, suivant la première mesure d'exécution ayant pour effet de rendre indisponibles, en tout ou partie, les biens du débiteur.

● PHILIPPE TESTE

Réf. : Cour de cassation – Troisième chambre civile 27 mars 2025 – n° 23-21.501

POLITIQUE DE LA VILLE : UN ÉTAT DÉFAILLANT, DES QUARTIERS À BOUT

La grogne grandit parmi les maires des villes de banlieues. Le 16 mars dernier, sept associations d'élus ont lancé l'appel d'Épinay (91) exigeant du gouvernement qu'il agisse pour réduire l'inégalité des chances à l'échelle territoriale. Alors que Juliette Maedel vient d'ajourner le comité interministériel des villes (CIV), Gilles Leproust, maire d'Allones et Président de l'association des maires Ville & Banlieue de France nous dresse un état de la situation.

Le CIV prévu initialement le 15 mai, vient d'être reporté pour la deuxième fois. Comment interprétez-vous cette décision ?

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, nous assistons à une relégation des quartiers populaires au second plan des priorités gouvernementales. L'appel de Grigny (2021) et le rapport Borloo, pourtant porteurs de propositions fortes, sont restés sans suite concrète. La marginalisation des 6 millions d'habitants des quartiers prioritaires est manifeste : peu d'écoute, peu de concertation. Notre association d'élus n'a toujours pas été reçue par le Premier ministre, ni par François Bayrou : c'est la preuve du faible intérêt du pouvoir pour ces territoires. En mars dernier, les associations du bloc communal, dont

Ville et Banlieue, lançaient l'appel d'Épinay pour rappeler qu'une politique de la ville efficace nécessite un droit commun renforcé.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui ?

Non, malheureusement. La ministre en charge de la politique de la ville, Juliette Maedel, a structuré son action autour de trois axes : enfance-adolescence-parentalité, tranquillité-sécurité, et gestion de proximité (notamment les ascenseurs en panne). Si la place des femmes y tient légitimement un rôle central, ces priorités peinent néanmoins à convaincre.

Par ailleurs, nous faisons face à une baisse drastique des moyens : les dotations 2025 pour les contrats de



En 2025, les dotations aux collectivités baissent, et 2026 s'annonce pire encore, avec des réductions budgétaires répétées. On assiste à la faillite de l'État. »

ville et l'opération « Quartiers d'été » chutent de 5 à 30 %, mettant en péril des actions de proximité essentielles. À cela s'ajoute un gel de 15 millions d'euros sur la ligne budgétaire 947 (politique de la ville). Cette situation génère colère et incompréhension chez les élus de terrain. Beaucoup sont contraints de supprimer des emplois et de réduire leurs activités, alors même que les besoins explosent : pouvoir d'achat en chute, emploi, santé, logement... tous les indicateurs sont au rouge.

De plus, l'accès à la santé et à la tranquillité, pourtant au cœur des préoccupations des habitants, est renvoyé aux collectivités locales dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint : en 2025, les dotations aux collectivités

baissent, et 2026 s'annonce pire encore, avec des réductions budgétaires répétées. On assiste à la faillite de l'État.

Alors que va débiter la discussion sur l'ANRU 3, le rapport « Ensemble, refaire ville » vient de dresser un bilan contrasté de l'ANRU, pointant un manque de concertation, un recours excessif à la démolition, et des problèmes récurrents comme les «bouilloires thermiques». Quel est votre point de vue ?

Les maires et acteurs des banlieues insistent sur la nécessité impérieuse de poursuivre le programme de rénovation urbaine porté par l'ANRU. Globalement, les premières phases ont permis des progrès, elles ont notamment commencé à intégrer les habitantes comme expertes et actrices des projets même si des améliorations restent à apporter.

Cependant, les élus de terrain estiment que l'État doit désormais s'engager plus fermement, pour permettre à tous les quartiers prioritaires d'en bénéficier dans les vingt prochaines années. Cela suppose que l'État redevienne le principal financeur alors qu'aujourd'hui, il ne représente que 9 % des engagements financiers, laissant l'essentiel à la charge des bailleurs.

Par ailleurs, il est indispensable d'intégrer les enjeux climatiques aux projets : repenser le bâti, les aménagements, créer des îlots de fraîcheur... Cela devient urgent. De plus, une demande forte émane du terrain pour davantage de souplesse administrative : les procédures actuelles sont lourdes et lentes, ce qui freine la réactivité des projets.

Enfin, l'ANRU 2, signé avant les crises du COVID et de la guerre en Ukraine, fait face aujourd'hui à des retards et surcoûts liés à l'inflation. Là encore, l'État doit jouer son rôle pour garantir la continuité et l'efficacité des rénovations.

Les quartiers populaires et leurs habitantes sont souvent stigmatisés. En tant qu'élus, comment vivez-vous cette réalité ?

De manière très contradictoire. D'un côté, je constate l'image très négative de nos villes véhiculée par certains médias ou responsables politiques, qui associent systématiquement pauvreté, religion et violences urbaines. Mais le trafic de drogue, pour ne citer que lui, ne résume en rien nos territoires.

De l'autre côté, avec l'association des maires de banlieue, pourtant composée d'élus de sensibilités diverses, nous nous efforçons de valoriser la richesse de nos quartiers. Prenons les Jeux olympiques : nombre de médaillés viennent des cités. En musique, danse, mode, cuisine...



L'innovation surgit souvent de nos territoires, avant de rayonner dans l'ensemble de la société. Cette force doit être reconnue et soutenue par l'État. »

L'innovation surgit souvent de nos territoires, avant de rayonner dans l'ensemble de la société. Cette force doit être reconnue et soutenue par l'État. On observe une attention accrue aux zones rurales : les quartiers prioritaires devraient l'être aussi dans les faits.

Pourtant, dans les territoires ruraux comme dans les quartiers populaires, les inégalités, l'isolement et la paupérisation progressent.

Il faut dépasser cette opposition artificielle entre urbains et ruraux, souvent exploitée à des fins politiques par le Rassemblement national ou une partie de la droite. Ces territoires partagent de nombreuses difficultés : déficit d'équipements essentiels, recul des services publics de proximité – santé, école, sécurité.

Notre réponse doit être unitaire et appelle à unir nos forces pour agir ensemble. C'est pourquoi, le 4 juin prochain, à Évreux, nous organisons avec l'Association des maires ruraux un périple à vélo, reliant des communes rurales à des quartiers prioritaires. Cette journée sera marquée par la signature d'un texte commun, qui mettra en avant des exigences partagées : accès à la santé, à l'éducation, au sport et à la culture.

Vous dénoncez un État qui se défait de ses missions fondamentales. Comment comptez-vous faire grandir le rapport de force ?

Avec l'appel d'Épinay, sept ans après celui de Grigny, nous voulons remettre la question des quartiers à l'agenda politique. Cette alerte sur le creusement des inégalités territoriales constitue notre feuille de route, et nous ne la lâcherons pas. L'État doit assumer ses missions régaliennes.

● PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-PIERRE VIEU



LA CNL REMPORTE UNE VICTOIRE CONTRE LES OFFRES DE CRÉDIT IRRÉGULIÈRES

Il arrive que le droit rejoigne la mobilisation. Heureusement. Ce 2 avril 2025, la Cour de cassation a tranché : diffuser une publicité irrégulière pour un crédit à la consommation constitue un trouble manifestement illicite. Une décision claire, qui vient consacrer le combat de la CNL pour la défense des droits des locataires et des ménages populaires, trop souvent premières victimes du surendettement.

Sous leurs airs aguichants, les crédits « faciles », « sans frais », « à taux zéro », vantés dans nos boîtes aux lettres ou en vitrine, ne sont que rarement de simples coups de pouce pour un projet. Ils s'avèrent bien souvent des pièges tendus à celles et ceux qui, faute de moyens suffisants, n'ont d'autre choix que de s'endetter pour se meubler, équiper un logement ou faire face à une urgence. La publicité que Conforama a largement diffusée sous le slogan « Il va faire beau chez vous », une offre dite « 5 fois sans frais avec un taux de crédit de 0 % », faisait précisément partie de ces leurres.



Par son action, la CNL montre qu'il est possible de faire reculer les logiques prédatrices. »

La CNL a perçu le danger et saisi la justice pour faire reconnaître l'irrégularité manifeste de cette publicité. Après avoir été déboutée en première instance puis en appel, au motif que ni l'urgence ni les conditions du trouble manifestement illicite n'étaient caractérisées, l'association n'a pas baissé les bras. Elle a eu raison. La plus haute juridiction vient de lui donner gain de cause, considérant que la publicité ne respectait pas les règles encadrant la promotion d'un crédit. Ce jugement constitue un point d'appui précieux pour protéger les consommateurs-ices contre les pratiques commerciales abusives et, au besoin, leur permettre de se défendre.



UNE AVANCÉE JURIDIQUE ET UNE VICTOIRE SOCIALE

L'irrégularité de la publicité de Conforama, qui ne respectait pas le formalisme exigé pour l'affichage de certaines informations à destination des consommateurs-ices, constitue une avancée pour la CNL et une victoire pour les ménages. C'est une arme juridique pour toutes celles et ceux qui refusent de voir la misère devenir un marché. C'est aussi un outil de lutte contre l'illusion savamment entretenue selon laquelle, grâce à un simple crédit, tout deviendrait accessible alors même que cela envoie tant de familles, aux budgets déjà serrés, dans la spirale du surendettement.

« Il s'agit d'une réelle avancée pour la défense des consommateurs-ices, à mettre au crédit de la CNL ! », a souligné Maître Bruno Sevestre, avocat de l'association, ajoutant : « Cette décision ouvre la voie à de nombreuses autres procédures potentielles. » Par son action, l'association montre qu'il est possible de faire reculer les logiques prédatrices. Cependant cette victoire ne prendra tout son sens que si nous nous en emparons collectivement, pour signaler, dénoncer et engager la bataille contre toute publicité douteuse.

Cette décision offre des leviers d'action aux consommateurs et consommatrices, qui peuvent désormais agir vite, sans attendre qu'un drame financier ne survienne. Elles et ils disposent désormais d'une capacité d'intervention préventive que nous devons saisir. L'accès à un logement et à son équipement de base ne doit plus dépendre du recours au crédit. Il est temps de repenser collectivement les conditions de vie et de renforcer les solidarités. C'est d'ailleurs tout le sens de la proposition portée par la CNL : une sécurité sociale du logement.

La justice a parlé. À nous, maintenant, de populariser cette victoire.

● MARIE PIERRE VIEU

Nicolas Demorand

Intérieur nuit

« Les événements racontés dans ce livre se déroulent sur plus de vingt ans. Pendant toutes ces années, je me suis tu. Aujourd'hui, j'écris en pensant à toutes celles et ceux, des centaines de milliers, peut-être des millions, qui souffrent en silence du même mal. »

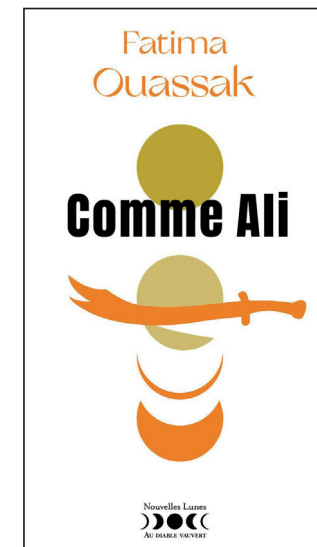
les arènes

« INTÉRIEUR NUIT » DE NICOLAS DEMORAND ÉDITIONS LES ARÈNES

« Je suis un malade mental. » C'est par ces mots sans détour que Nicolas Demorand, voix familière de la matinale de France Inter depuis 2017, nous plonge dans son combat contre la bipolarité. Une maladie que l'on apprend à connaître au fil des pages, tant dans sa complexité que dans la souffrance qu'elle peut engendrer. En cent pages d'une réelle intensité, le journaliste lève le voile sur ses années de souffrance silencieuse, transformant son *intérieur nuit* en témoignage poignant et lumineux.

Ce n'est pas le premier livre écrit par le journaliste, mais sûrement celui qui a fait le plus parler de lui. L'écriture, dépouillée de tout artifice, épouse les contours de sa détresse. Phrases courtes, paragraphes saccadés : la forme même du récit semble refléter les oscillations de la maladie. On pourrait presque imaginer que l'auteur a écrit le livre d'une traite, tant il est empreint de sincérité. Pas de fioritures, une écriture brute qui décrit la détresse inhérente à l'absence de diagnostic, les tentatives et pensées suicidaires, et ces questions ou réflexions existentielles dans lesquelles chacun·e peut se retrouver, atteint·e de bipolarité ou non : « Quand as-tu été heureux ? » ou « Racontez-moi un souvenir heureux de votre vie. »

Ce qui frappe particulièrement, ce sont les remerciements et les hommages que le journaliste rend tout au long de sa narration aux personnes qui « lui ont sauvé la vie ». On comprend que mettre des mots sur ses maux constitue pour lui un acte vital, le diagnostic devenant la première étape vers le rétablissement et une possible stabilisation. Une fois le livre terminé et refermé, une question demeure : comment a-t-il pu tenir en gardant le silence si longtemps ? Il confie la honte de parler, par peur de ne plus être pris au sérieux, ou la terreur à l'idée d'être reconnu à l'hôpital. À travers ses lignes, on entend ce silence assourdissant qui a failli l'emporter. Ce témoignage fera, on l'espère, partie d'une longue série qui contribuera à éduquer les consciences : on peut être écouté par des millions d'auditeurs-ices et souffrir d'une maladie mentale. ● LÉA RIVIÈRE



« COMME ALI » DE FATIMA OUASSAK ÉDITIONS NOUVELLES LUNES, AU DIABLE VAUVERT

Dans ce conte troublant, Fatima Ouassak plonge dans les braises encore chaudes des révoltes urbaines de juin 2023, déclenchées par la mort de Nahel, tué par un policier à Nanterre. Son personnage éponyme, Ali, incarne la détermination incandescente d'une jeunesse qui refuse de s'éteindre face à l'oppression.

L'autrice déploie un récit aux frontières du fantastique et de la culture musulmane, où son protagoniste doit affronter quarante policiers à travers différentes épreuves. Sa quête, aussi simple que vertigineuse : veiller à ce que l'incendie du commissariat en bas de chez lui « aille jusqu'au bout ». Une métaphore à peine voilée de la persévérance nécessaire à tout changement radical.

Politologue et fondatrice du Front de mères, Fatima Ouassak poursuit ici sa réflexion sur la « désenfantisation », ce processus qui prive les jeunes des quartiers populaires de leur innocence. Elle sculpte, avec une narration incisive, le portrait d'un garçon arabe en quête d'horizons émancipateurs, loin des carcans imposés par une société marquée par les violences policières.

Comme Ali s'impose comme une œuvre de littérature décoloniale et réparatrice, qui refuse les compromis narratifs. Un conte politique qui, sous ses apparences fantastiques, brûle d'une vérité crue et nécessaire.

● LÉA RIVIÈRE

**POUR DÉFENDRE
LES DROITS DES
HABITANT·E·S**

**OU J'ADHÈRE À
JE SOUTIENS**

la
cni

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

☐ Adhésion à 35€ ☐ Adhésion à 30€ ☐ Adhésion à 25€

☐ Je soutiens la CNL d'un montant de€

→ **TOTAL (TTC) :.....€**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville

Téléphone

Courriel.....

DATE ET SIGNATURE :

MODE DE RÈGLEMENT

PAR CHÈQUE : libellé à l'ordre de la CNL

PAR VIREMENT :

IBAN : FR76 1027 8061 3700 0342 7824 184

BIC : CMCIFR2A

Un justificatif vous sera adressé.

COUPON ET RÈGLEMENT À ADRESSER À :

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

8 rue Mériel - BP119

93104 MONTREUIL CEDEX

01 48 57 04 64

cni@lacni.com

la
cni

